



Commune de Néoules  
Var 83136

## **CONSEIL MUNICIPAL**

### **Mercredi 29 février 2012 à 18H00**

### **Compte-rendu de la séance**

**Présents :** M. A. GUIOL, M. P. LAUGIER, MME R. SKRIBLAK, M. J. ELIE, M. R. GRISOLLE, M. C. LACOMBE, M. C. RYSER, MME A. BOSSEZ, M. C. SERRET, M. G. ARNAUD, M. R. ACCUSANO, MME R. AVELINE, MME N. LEBON.

**Pouvoir :** MME I. GATTI pouvoir à M. C. RYSER  
M. J.C. DOUMENC pouvoir à M. R. ACCUSANO

**Excusé :** MME H. CHARLES, M. J.P. DAZIANO, M.C. BICHAUD.

- **Appel des Membres du Conseil**
- **Désignation du Secrétaire de séance : Monsieur Gérard ARNAUD**
- **Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 2 novembre 2012.**

Avis favorable à l'unanimité.

#### **1. Décisions de Monsieur le Maire prises par délégation du Conseil Municipal : Article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

- **Signature du Contrat de prêt entre le Crédit Agricole et la Commune de Néoules pour le Budget M 14 : 150 000 €**
- **Signature du Contrat de prêt entre le Crédit Agricole et la Commune de Néoules pour le Budget M 49 : 100 000 €**
- **Attribution d'un Marché A Procédure Adaptée pour l'extension du réseau d'assainissement, chemin de la Passadouère à l'entreprise MINETTO pour un montant de 99 943,74 € T.T.C.**
- **Création d'une régie de recettes pour la crèche collective « Lei Moussis »**

Avis favorable à l'unanimité

### **BUDGETS**

#### **2. Vote du Compte Administratif 2011 – Budget de la Commune (M14)**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif du Budget Communal 2011 qui s'établit ainsi, après l'émission des Titres et des Mandats correspondants :

- Fonctionnement en Dépenses :	<b>2 300 884.28 €</b>
- Fonctionnement en Recettes :	<b>2 589 198.45 €</b>
- Excédent de Fonctionnement 2010 Reporté :	<b>192 274.89 €</b>
- Résultat de Fonctionnement 2011 :	<b>480 589.06 €</b>
- Investissement en Dépenses :	<b>972 771.54 €</b>
- Investissement en Recettes :	<b>1 001 832.95 €</b>
- Déficit d'Investissement reporté :	<b>65 387.22 €</b>
- Résultat d'Investissement 2011 :	<b>- 36 325.81 €</b>

Le vote a lieu hors la présence du Maire.

Avis favorable à l'unanimité

### **3. Approbation du Compte de Gestion 2011 – Budget de la Commune (M14)**

Les pièces comptables 2011, en Mandats et en Titres, éditées par le service comptabilité et signées par les différents Ordonnateurs, suivant les délégations attribuées, correspondent en tous points à celles tenues par le Comptable de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2011 dressé par Madame la Perceptrice.

Avis favorable à l'unanimité

### **4. Affectation du Résultat 2011 – Budget de la Commune (M14)**

Monsieur le Maire propose l'Affectation suivante du Résultat de Fonctionnement :

- En Section de Fonctionnement : **270 589.06 €**
- En Section d'Investissement (Compte 1068) : **210 000.00 €**

Avis favorable à l'unanimité

### **5. Vote du Compte Administratif 2011 – Budget Eau et Assainissement (M49)**

Le Conseil Municipal vote le Compte Administratif du Budget de l'Eau et de l'Assainissement 2011 qui s'établit ainsi, après l'émission des Titres et des Mandats correspondants :

- Exploitation en Dépenses : **110 914.73 €**
- Exploitation en Recettes : **122 374.80 €**
- Excédent d'Exploitation 2010 Reporté : **10 928.24 €**
- Résultat d'Exploitation 2011 : **22 388.31 €**
  
- Investissement en Dépenses : **113 756.98 €**
- Investissement en Recettes : **274 725.72 €**
- Déficit d'Investissement 2010 reporté : **28 464.78 €**
- Résultat d'Investissement 2011 : **132 503.96 €**

Le vote a lieu hors la présence du Maire.

Avis favorable à l'unanimité

### **6. Approbation du Compte de Gestion 2011 – Budget Eau Assainissement (M49)**

Les pièces comptables 2011, en Mandats et en Titres, éditées par le service comptabilité et signées par les différents Ordonnateurs, suivant les délégations attribuées, correspondent en tous points à celles tenues par le Comptable de la Commune.

Le Conseil Municipal approuve le Compte de Gestion 2011 dressé par Madame la Perceptrice.

Avis favorable à l'unanimité

### **7. Affectation du Résultat 2011 – Budget de l'Eau et d'Assainissement (M49)**

Monsieur le Maire propose l'Affectation suivante du Résultat d'Exploitation :

- En Section d'Exploitation : **22 388.31 €**
- En Section d'Investissement (Compte 1068) : **0.00 €**

Avis favorable à l'unanimité

### **8. Débat d'Orientation Budgétaire : Budget de la Commune (M14) et Budget de l'Eau et de l'Assainissement (M49)**

Le Conseil Municipal, comme chaque année, tient son Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), et ce afin de discuter des grandes orientations qui présideront à l'élaboration des prochains budgets primitifs (bien que la tenue d'un tel débat ne soit pas obligatoire pour les Communes de moins de 3500 habitants).

Les Membres du Conseil Municipal examinent l'évolution des différents Chapitres du Budget Communal (M14) et celui de l'Eau et d'Assainissement (M49), en Recettes et en Dépenses, en investissement et en fonctionnement et débattent de la politique d'équipement de la Commune et de sa stratégie financière (Emprunt) et fiscale (Détermination des Taux) dans un contexte de gel des Dotations de l'Etat, d'une augmentation de la TVA à 7 %, puis à 21.2 % et d'une revalorisation des Bases de 1.8 % fixée par le Loi des Finances 2012.

Le Budget est cependant élaboré sur l'option annoncée d'une « non augmentation » de la pression fiscale.

Avis favorable à l'unanimité

## FINANCES

### **9. Affiliation au Centre de Remboursement du Chèque Emploi Service Universel.**

Suite au changement du mode de gestion de la crèche collective « Leï Moussis », certains parents souhaiteraient pouvoir régler leur participation familiale avec des Chèques Emploi Service Universel ; il en est de même pour certains services municipaux.

Les membres du Conseil approuvent l'affiliation de la Commune de Néoules à ce Centre de Remboursement.

Avis favorable à l'unanimité

### **10. Institution d'une redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement.**

Le Décret n° 2009-1683 du 30 décembre 2009 fixe le régime juridique des redevances susceptibles d'être perçues par les communes en raison de l'occupation de leur domaine public par des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement.

Le plafond applicable s'élèverait à 15 € par kilomètre de réseau, hors les branchements et à 1 € par m<sup>2</sup> d'emprise au sol pour les ouvrages bâtis non linéaires, hors les regards de réseaux d'assainissement.

Les membres du Conseil autorisent l'institution une redevance pour occupation du domaine public par des ouvrages de distribution d'eau et d'assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012, telle que décrite ci-dessus.

Avis favorable à l'unanimité

### **11. Renouvellement de la convention liant la Commune avec la société BC AUTO.**

La convention liant la Commune avec la société BC AUTO arrive à son terme. Elle a pour but de fixer les conditions d'enlèvement, de gardiennage et de rétrocession des véhicules abandonnés ou gênants la circulation sur les voies publiques. Il convient de renouveler cette convention pour une durée de quatre ans et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Avis favorable à l'unanimité

### **12. Demande de participation financière de l'Ecole de Musique du Val d'Issole.**

L'association de l'Ecole de Musique du Val d'Issole sollicite la Commune pour une participation financière de 75 € par Néoulais, inscrit à cette école.

Les membres du Conseil se prononcent favorablement quant à cette participation financière forfaitaire de 1 650 € concernant 22 enfants Néoulais. et autorisent Monsieur le Maire de signer la convention.

Avis favorable à l'unanimité

### **13. Remise de pénalité sur la Taxe Locale d'Equipement**

En application de l'article L 251 A du livre des procédures fiscales, les membres du Conseil accordent une remise gracieuse des pénalités liquidés à défaut de paiement à la date d'exigibilité des taxes, versement et participation d'urbanisme.

Nom	Objet	Part communale	Montant
M. & MME BELLONTRADE	PC 08809BV020	256,42 €	406 €
M. & MME PASQUIERA	PC 08807BC017	94,53 €	128 €
M. & MME GUERINI	PC08806BC053	184,20 €	261 €
M. & MME LEFEVRE	PC08805BC049	324 €	439 €

Avis favorable à l'unanimité

#### **14. Demande de subvention auprès du Conseil Régional pour l'aménagement de l'Espace Sportif Ribière**

L'Espace Sportif Ribière est partiellement aménagé et doit être finalisé par des équipements complémentaires ou supplémentaires, afin d'offrir aux Néoulais les services sportifs nécessaires au bon fonctionnement des différentes disciplines.

Un plan d'aménagement général a été élaboré pour permettre à la Commune de mettre en place les différentes phases la construction de ces équipements en fonction des besoins exprimés et des subventions attribuées.

Le Conseil Municipal sollicite une aide financière éligible au titre de la politique menée par le Conseil Régional pour les équipements de Tennis (un Court et un Club House en phase 1), et pour les structures de Football (un demi Stade Synthétique en phase 2).

Avis favorable à l'unanimité

#### **15. Demande de subvention auprès du Conseil Général pour l'aménagement de l'Espace Sportif Ribière**

Le Conseil Général présentera prochainement sa politique en matière d'aide aux Communes pour 2012 dans le cadre des contrats de territoire.

Il est proposé de demander les subventions nécessaires à la réalisation des programmes projetés par la Commune : La finalisation de l'Espace Sportif Ribière, mais aussi les programmes confirmés lors du Débat d'Orientations Budgétaires : future Mairie d'Honneur.

Avis favorable à l'unanimité

#### **16. Demande de subvention auprès de la C.C.V.I. pour l'aménagement de la l'Espace Sportif Ribière**

La Communauté de Communes, dans le cadre de ses Fonds de Concours, lance une opération « équipements Sportifs et Associatifs ». Le montant de ce concours financier est de l'ordre de 110 000 €. Il est proposé d'affecter cette somme à l'aménagement de l'Espace Sportif Ribière et/ou à l'aménagement d'une salle de danse sur le village.

Avis favorable à l'unanimité

#### **17. Demande de subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) 2012.**

L'année 2011 a connu la fusion de la Dotation Globale d'Equipement (DGE) des Communes et de la Dotation de Développement Rural (DDR) en une Dotation unique intitulée « Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux » (DETR).

Notre Commune est éligible à cette Dotation 2012. Le Conseil Municipal sollicite cette Dotation pour la Construction de la future Mairie d'Honneur.

Avis favorable à l'unanimité

### PERSONNEL

#### **18. Création d'un poste de Rédacteur Principal**

L'absence de longue durée de la Secrétaire de Mairie nécessite d'envisager son remplacement. Il convient pour cela de créer un Poste de Rédacteur Principal.

Avis favorable à l'unanimité

### **19.Création de trois postes de Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi**

L'Etat vient de créer un certain nombre de postes de CAE. Il est proposé de pourvoir les besoins de la Commune par l'intermédiaire de cette opportunité :

- Service Jeunesse : animateur – Périscolaire – événementiel
- Service Entretien : Remplacements
- Service Technique : Espaces Verts

Avis favorable à l'unanimité

### **20.Création d'emplois occasionnels pour l'année 2012.**

Comme chaque année, le Conseil Municipal approuve la création d'emplois occasionnels. Ces emplois sont destinés à renforcer les équipes d'entretien de la voirie durant la période estivale, ils seront pourvus comme chaque année par des jeunes lycéens ou étudiants pour leur faire découvrir le monde du travail.

Il conviendrait de créer 3 postes d'Adjoint Technique Territorial de 2<sup>e</sup> classe occasionnels à temps complet (35 heures par semaine) pour les Services Techniques.

Ensuite pour prévoir le remplacement du personnel administratif en cas d'absence, il convient de créer 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial de 2<sup>e</sup> classe occasionnel à temps complet (35 heures par semaine).

Ces emplois ne seraient pourvus que si les postes CAE n'étaient pas obtenus.

Enfin, il y a lieu de créer trois postes d'Adjoint d'Animation Territorial de 2<sup>e</sup> classe occasionnels afin de renforcer ponctuellement l'équipe du Service Jeunesse pour assurer l'encadrement des jeunes notamment lors des séjours d'hiver, de printemps et d'été.

Avis favorable à l'unanimité

## **COMMISSIONS**

### **21.Désignation d'un Suppléant pour la SPL**

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a adhéré à la Société Publique Locale en 2011 créée par le Conseil Général et dénommée « Ingénierie Départementale 83 ».

Le Titulaire représentant la Commune est Monsieur Pascal LAUGIER (Le Maire siégeant au titre de la Communauté de Communes du Val d'Issole).

Il convient de désigner un Suppléant conformément au règlement intérieur de cette instance qui prévoit qu'en cas d'absence du Titulaire un représentant de la Commune peut siéger lors des différentes Assemblées de l'ID 83.

Monsieur Christian RYSER est nommé membre suppléant de cette commission.

Avis favorable à l'unanimité

### **22.Modification de la Commission du SYMIELCVAR**

Monsieur Christophe LACOMBE venant d'intégrer l'équipe du SYMIELCVAR d'un point de vue professionnel, se voit dans l'obligation de démissionner de la fonction de délégué.

Les délégués ainsi désignés par la commission sont les suivants :

Messieurs Pascal LAUGIER et Gérard ARNAUD : Titulaires  
Messieurs Jean-Paul DAZIANO et Raymond GRISOLLE : Suppléants

Avis favorable à l'unanimité

## AFFAIRES SCOLAIRES

### 23. Médiathèque municipale : proposition de pilonnage d'ouvrages en mauvais état.

La Médiathèque municipale dispose d'un certain nombre d'ouvrages à pilonner en raison de leur état. Les membres du Conseil autorisent la destruction de des ouvrages suivants :

N° inventaire	Auteur, titre	Côte
A664	GEORGES Elisabeth Enquête dans le brouillard	P GEO
6083	CONNELLY Michael / LES 2GOÛTS DE Los Angeles	P CON
98	TOURNIER Michel : l'aire du Muguet	J TOU
A 2023	BAUWEN Patrick : Seul à savoir	P. BAU
J 834	BUTLER SEDER Rufus : au galop	A JAR
J 426	GRINDLEY Sally : Chhht !	A GRI
5962	LAUDEC CAUVIN : Cédric 10 Gâteau surprise	BDJ CED 10
5964	FRANQUIN : Gaston 3	BDJ GAS 3
1665	ACHDE : la corde au cou	BDJ MOR
6682	MUNROE Roxie : Labyrinthe	J 625 MUN
A 520	DESCOSSES Olivier : le pacte rouge	P DES
605	MORRIS : Lucky Luke 4 : sous le ciel de l'ouest	BD JMOR

Avis favorable à l'unanimité

## URBANISME

### 24.a Acquisition de parcelles.

Certains propriétaires émettant le souhait de vendre à la Commune de Néoules leurs parcelles, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à les acquérir, à savoir :

Propriétaire	Parcelles	Superficie	Lieu	Montant
SIMOES	<b>S. A n° 552 et 553</b>	710 m <sup>2</sup>	Font Gayaou	5.000 €
VERNE	<b>Section E n° 257</b>	5.520 m <sup>2</sup>	Les Pouveries	800 €

Avis favorable à l'unanimité

### 24.b Régularisations de cessions

En vue de régulariser deux cessions au profit de la Commune, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir :

Propriétaire	Parcelles	Superficie	Lieu	Montant
LEBON Gérard	<b>S. C n° 566 et 36 (en partie)</b>	109 m <sup>2</sup>	Rue de la Calade	7.630 €
LEBLOND Alain	<b>Section B n° 500p (en partie)</b>	393 m <sup>2</sup>	Les Hautes	1.965 €

### 25.a DUP Elargissement Chemin des Arrosants

La Commune a confié au Syndicat Intercommunal des Chemins et des Cours d'Eau (SICCE) l'aménagement et l'élargissement des Chemin du Moulin, des Arrosants, et de Réminbrance.

Ces voies constituent un axe de circulation stratégique pour le village, tant pour les véhicules (rocade Nord) que pour les piétons (promenades et cortèges funéraires).

L'intérêt public de ces travaux n'est plus à démontrer, aussi il convient d'initier la procédure de Déclaration d'Utilité Publique permettant de faire l'acquisition des terrains nécessaires à ces travaux et surtout à l'élargissement de la voire comportant trottoirs et carrefour.

Monsieur le Maire précise que cet élargissement fait l'objet des opérations n° 21 et 22 inscrites au Plan d'Occupation des Sols.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à lancer une procédure de D.U.P. (Déclaration d'Utilité Publique), sur l'ensemble de l'opération, suite au projet d'élargissement des voies dénommées :

- Chemin du Moulin, pour partie (Opération P.O.S. n° 22)
- Chemin des Arrosants (Opération P.O.S. n° 21)
- Chemin Remembrance, pour partie (Opération P.O.S. n° 21).

Avis favorable à l'unanimité

### **25.b Opérations P.O.S. n° 21 et 22 – Acquisitions partielles des parcelles**

Suite aux opérations du P.O.S. n° 21 et 22 permettant l'élargissement des voies dénommées :

- *Chemin du Moulin*, pour partie
- *Chemin des Arrosants*
- *Chemin Remembrance*, pour partie

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir les parties de parcelles concernées par cette opération, à savoir :

<b>Propriétaire</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Superficie</b>	<b>Montant</b>
WOSTEHOFF	<b>S. A n° 728, 729 et 1736</b>	60 m <sup>2</sup>	2 310 €
AGUILLON et BERNY	<b>Section A n° 738</b>	15 m <sup>2</sup>	82,50 €
M.et Mme ORSINI	<b>Section A n° 745</b>	10 m <sup>2</sup>	55 €
M. EMERIC Alain	<b>Section A n° 808</b>	24 m <sup>2</sup>	132 €
TEISSEIRE Fernand et Bernard	<b>Section A n° 747</b>	96 m <sup>2</sup>	528 €

Avis favorable à l'unanimité

### **25.c Opérations P.O.S. n° 21 et 22 – Acquisition totale d'une parcelle**

Suite aux opérations du P.O.S. n° 21 et 22 permettant l'élargissement des voies dénommées :

- *Chemin du Moulin*, pour partie
- *Chemin des Arrosants*
- *Chemin Remembrance*, pour partie

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à acquérir en totalité la parcelle suivante :

<b>Propriétaire</b>	<b>Parcelles</b>	<b>Superficie</b>	<b>Montant</b>
RASPAUD Francis	<b>Section A n° 726</b>	452 m <sup>2</sup>	15.820 €

Avis favorable à l'unanimité

## **ENVIRONNEMENT**

### **26. Bilan de l'Agenda 21**

La démarche Agenda 21 se poursuit.

Un point d'étape avec le Conseil Municipal est fait en séance pour à la fois informer les élus de l'état d'avancement de ce dossier et pour redonner l'impulsion nécessaire à la démarche environnementale choisie.

Madame Ariane BOSSEZ présente l'ensemble de la procédure qu'elle mène en liaison avec Hélène CHARLES et le Comité de pilotage.

L'heure est à la rédaction du diagnostic.

### **27. Délibération contre la libéralisation des droits de plantation des vignes en Europe**

La Commission Européenne a décidé en 2008, de rendre totalement libre la plantation des vignes sur tout le territoire de l'Union Européenne à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016. Cette décision a immédiatement suscité une très vive opposition de toutes les organisations viticoles européennes, conscientes des conséquences dommageables d'une telle décision :

- Augmentation de la production et déséquilibre des marchés,
- Chute des prix de vente des producteurs,
- Délocalisation de la vigne des coteaux pauvres vers les plaines fertiles,
- Plantation de vignes dans des régions et pays non traditionnellement producteurs,
- Concurrence déloyale pour les exploitations familiales,
- Dépréciation des paysages par l'abandon des vignes en coteaux, etc.

L'Association Nationales des Elus de la Vigne et du Vin se mobilise pour s'opposer à cette décision qui serait catastrophique pour les intérêts de la plupart des communes viticoles et demande que chaque commune concernée délibère en faveur du maintien du droit de plantation.

Avis favorable à l'unanimité

## **28. Modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Espaces Naturels du massif de la Loube.**

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir approuver la modification des statuts du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique des Espaces Naturels du massif de la Loube.

Ces modifications statutaires ont été présentées en séance et ont été adoptées. Elles consistent principalement à fixer le siège social du Syndicat à Néoules.

Avis favorable à l'unanimité

## **29. Adhésion à Var initiative**

Il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir adhérer à Var Initiative, un organisme susceptible d'aider les créateurs d'entreprise sous forme de conseils ou de prêts à taux zéro.

Les différentes conditions de cette adhésion et son articulation avec les autres instances ont été présentées en séance (Mission Locale, Provence Verte, D.E.F.I.E.)

Avis favorable à l'unanimité

La séance est levée à 20h00.

**Vu par nous, Maire de la Commune de NEOULES, pour être affiché le 2 mars 2012 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1984.**

A Néoules, le 2 mars 2012.

Le Maire  
André GUIOL